

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 049-244900882-20241115-C20240006110-AU

SLOW



Publié le 21 nov. 2024

www.delibs.com/baugeoisvallee

**Décision prise par le Président
par délégation du conseil communautaire
portant avis de la structure porteuse du schéma de cohérence
territorial des Vallées d'Anjou**

Le Président de la communauté de communes Baugeois-Vallée,

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 arrêtant les statuts de la communauté de communes Baugeois – Vallée,

VU la délibération du conseil communautaire 21 septembre 2023 accordant au Président certaines délégations, en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages transmis par courrier en date du 21 octobre 2024,

DECIDE

Article 1 – Le Président de la communauté de communes Baugeois-Vallée rend un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Noyant-Villages.

Article 2 – Conformément à l'article L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la communauté de communes. Il en sera rendu compte au conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Baugé-en-Anjou,

Philippe CHALOPIN,

Signé électroniquement par : Philippe
Chalopin
Date de signature : 20/11/2024
Qualité : Président de la CC
Baugeois Vallée

Président de la communauté de
communes Baugeois-Vallée

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le



ID : 049-244900882-20241115-C20240006110-AU

Direction générale adjointe
Territoires

Direction
Ingénierie territoriale et environnement

Service
Ingénierie territoriale

Affaire suivie par
Lucile Chéné
Tél : 02 41 81 42 60
l.chene@maine-et-loire.fr

Références
2024_LC_1195

Angers, le

25 NOV. 2024

Monsieur Adrien Denis
Maire de Noyant Villages
3 rue d'Anjou
49490 Noyant-Villages

ARRIVÉ LE
28 NOV. 2024

Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages – avis du Département

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 14 octobre 2024, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages.

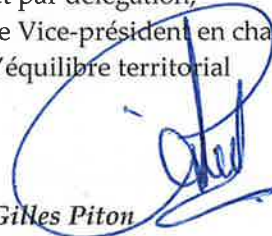
L'examen du dossier n'appelle pas d'observation particulière.

Aussi, ai-je le plaisir d'émettre un avis favorable à la modification simplifiée de ce PLU telle qu'elle m'a été présentée.

La direction de l'Ingénierie territoriale et de l'environnement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Vice-président en charge de l'attractivité et
l'équilibre territorial


Gilles Piton

Copies à :

- Madame Marie-Pierre Martin, Conseillère départementale
- Monsieur Philippe Chalopin, Vice-président du conseil départemental

Service Order

cc: AD

JCC

NH

SD

Monsieur le Maire
Mairie de Noyant-Villages
3 rue d'Anjou - Noyant
49490 Noyant-Villages

Baugé-en-Anjou,

Affaire suivie par Elisa Guérin
02 41 84 49 43
elisa.guerin@baugeoisvallee.fr

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis le projet de modification simplifiée de votre PLU par courrier reçu le 21 octobre 2024.

Vous avez engagé une modification simplifiée pour corriger des erreurs matérielles concernant :

- Le règlement écrit du secteur Uy et 1AUy

La rectification de ces erreurs matérielles n'a pas d'incidence sur la compatibilité du PLU avec le SCOT Baugeois Vallée et permettra de faciliter l'évolution du site de la déchetterie. Ainsi, vous trouverez en annexe de ce courrier la décision d'avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 de votre PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Philippe CHALOPIN,

Signé électroniquement par : Philippe
Chalopin
Date de signature : 20/11/2024
Qualité : Président de la CC
Baugeois Vallée

Président de la communauté de communes
Baugeois-Vallée,
Vice-Président du conseil départemental
de Maine-et-Loire,
Maire de Baugé en Anjou.



Dossier suivi par
Emmanuel GARREAU
Chargé de mission
Pôle Aménagement et Urbanisme
02 41 96 75 85
Emmanuel.garreau@pl.chambagri.fr

Site Angers
14 avenue Jean-Joxé
CS 80646
49006 ANGERS
Tél. 02 41 96 75 00
accueil-angers@pl.chambagri.fr

Monsieur le Maire
Commune de Noyant-Villages
3 Rue d'Anjou
49490 NOYANT-VILLAGES

ARRIVÉ LE :
13 NOV. 2024

Angers, le 12 novembre 2024

Réf. : DL/EG/DD/EGCO 240098
Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages

Monsieur le Maire,

Vous nous avez communiqué pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Noyant-Villages.

Cette modification est destinée à modifier certains points du règlement et n'a pas d'incidences sur les espaces agricoles et naturels.

En conséquence j'émet un **avis favorable** au projet de modification que vous nous avez soumis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE REGION PAYS DE LA LOIR**
9 rue André-Brouard
CS 70510
49105 ANGERS CEDEX 2
SIRET : 130 031 487 00015
Tél. 02 41 18 60 00

Denis LAIZÉ
Président

Siège social
Chambre d'agriculture de région
Pays de la Loire
9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 - FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr

SIRET 130 031 487 00015 / NAF 9411Z

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

Sew Unba

cc: AD

JCC

NH.

CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE REGION PAYS DE LA LOIRE
2 rue André Breton
CS 10010
49105 ANGERS CEDEX 3
Tél: 02 41 28 60 00
Fax: 02 41 28 60 01



ARRIVÉ LE :

30 OCT. 2024

Commune Nouvelle
de Noyant-villages
3 rue d'Anjou
49490 NOYANT

Courléon, le 23 octobre 2024

Objet : Modification simplifiée N°2 du PLU de Noyant Villages

Monsieur le Maire, Cher Adrien,

En réponse à votre courrier du 14 octobre dernier constituant la notification du dossier de procédure citée en objet, je vous confirme notre absence d'avis concernant la Modification Simplifiée N° 2 du PLU de Noyant -Villages.

Je vous prie de croire, Cher collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,

Olivier DESCHARD



Sew Unba
cc: SD
AD
JCC
NH

Donne' 1 copie à SDb 31/10
pr Explicat° pr NB.



ARRIVÉ LE :

30 OCT. 2024

Commune Nouvelle
de Noyant-villages
3 rue d'Anjou
49490 NOYANT

Courléon, le 23 octobre 2024

Objet : Modification simplifiée N°2 du PLU de Noyant Villages

Monsieur le Maire, Cher Adrien,

En réponse à votre courrier du 14 octobre dernier constituant la notification du dossier de procédure citée en objet, je vous confirme notre absence d'avis concernant la Modification Simplifiée N° 2 du PLU de Noyant -Villages.

Je vous prie de croire, Cher collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,

Olivier DESCHARD



Magali Brisset

De: Saint Laurent de Lin <mairie@saintlaurentdelin.fr>
Envoyé: mercredi 13 novembre 2024 15:40
À: Service Urbanisme
Objet: RE: modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages

Bonjour, la commune de Saint Laurent de Lin émet un avis favorable à la modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant Villages.

Jean Paul SORIN Maire

Mairie de Saint-Laurent-de-Lin

Mairie 1, rue de la Perrée
37330 Saint-Laurent-de-Lin
Tél : 02 47 24 05 07

Mail : mairie@saintlaurentdelin.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi de 10 h 30 à 12 h 00
Mardi de 15 h 00 à 17 h 00
Jeudi de 10 h 30 à 12 h 00
Vendredi de 10 h 30 à 12 h 00

De : Service Urbanisme <service.urbanisme@noyant-villages.fr>

Envoyé : jeudi 17 octobre 2024 08:52

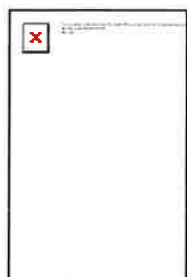
À : Saint Laurent de Lin

Objet : modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages

Bonjour Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint une lettre signée, par Monsieur Adrien Denis, ainsi que la notice relative en version numérique, au sujet de la modification simplifiée du PLU de Noyant-Villages avec la consultation des PPA.

Cordialement



Magalie Brisset

Service Urbanisme

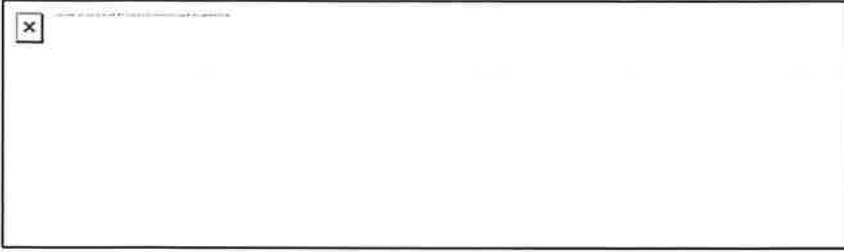
Commune de Noyant-villages

3 rue d'Anjou - NOYANT
49490 NOYANT-VILLAGES



02 41 89 36 12

www.noyant-villages.fr



Magali Brisset

De: * MAIRIE <mairieluble@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 21 octobre 2024 17:30
À: Service Urbanisme
Objet: Re: modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages

Bonjour,

La commune de Lublé n'a aucune remarque au sujet de la modification du PLU de Noyant-Villages.

Cordialement,

Camille LAURENT, secrétaire

MAIRIE DE LUBLÉ

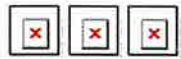
02.47.24.14.94

envoyé : 16 octobre 2024 à 16:19
de : Service Urbanisme <service.urbanisme@noyant-villages.fr>
à : "mairieluble@wanadoo.fr" <mairieluble@wanadoo.fr>
objet : modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages

Bonjour Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint une lettre signée, par Monsieur Adrien Denis, ainsi que la notice relative en version numérique, au sujet de la modification simplifiée du PLU de Noyant-Villages avec la consultation des PPA.

Cordialement

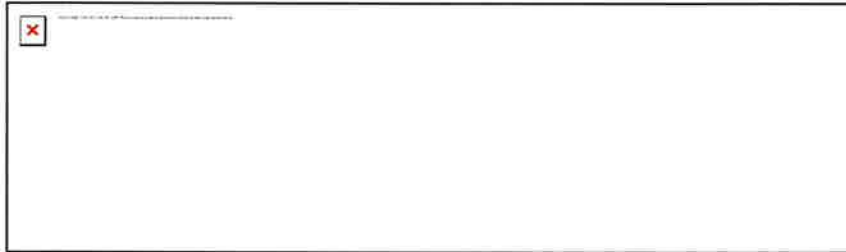


Magalie Brisset
Service Urbanisme

Commune de Noyant-villages
3 rue d'Anjou - NOYANT
49490 NOYANT-VILLAGES



02 41 89 36 12
www.noyant-villages.fr



Magali Brisset

De: contact <contact@fne-pays-de-la-loire.fr>
Envoyé: jeudi 17 octobre 2024 09:32
À: Service Urbanisme
Objet: RE: modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages

Bonjour,

Nous accusons réception de votre mail concernant la modification simplifiée du PLU de Noyant-Villages et nous vous remercions pour cette information.

Nous avons transféré votre mail à la fédération départementale du Maine & Loire, FNE Anjou qui est référente sur ce sujet.

Nous vous communiquons son mail pour les prochains échanges : **contact@fne-anjou.org**

Avec nos cordiales salutations,

FNE PAYS DE LA LOIRE

contact@fne-pays-de-la-loire.fr

02.41.19.54.18

France Nature Environnement Pays de la Loire

1 rue du Docteur Bonhomme – 49 100 Angers

Retrouvons-nous sur fne-pays-de-la-loire.fr et sur [Facebook](#), [Instagram](#), [X/Twitter](#)

De : Service Urbanisme <service.urbanisme@noyant-villages.fr>

Envoyé : mercredi 16 octobre 2024 16:22:50

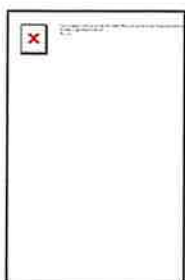
À : contact

Objet : modification simplifiée n°2 du PLU de Noyant-Villages

Bonjour Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint une lettre signée, par Monsieur Adrien Denis, ainsi que la notice relative en version numérique, au sujet de la modification simplifiée du PLU de Noyant-Villages avec la consultation des PPA.

Cordialement



Magalie Brisset

Service Urbanisme

Commune de Noyant-villages

3 rue d'Anjou - NOYANT

49490 NOYANT-VILLAGES



02 41 89 36 12



www.noyant-villages.fr

